

## RISQUE LIÉ À L'ORGANISATION DU TRAVAIL

### Fiche risque technicien du spectacle n°16

#### De quoi s'agit-il ?

**Le risque principal est traumatologique et peut s'exprimer sous forme d'accidents de travail.**

On peut également constater :

Une fatigabilité accrue en rapport avec des déplacements plus ou moins longs (distance et durée), des amplitudes horaires qui peuvent être importantes, le travail décalé jour/nuit, les week-ends et les jours fériés ainsi que l'enchaînement des contrats de travail sans repos ;

Des prises de risque pour être à la hauteur de la tâche ou de la prestation artistique ;

Des difficultés d'adaptation liées à la méconnaissance des lieux de travail, à la nouveauté de la fonction, à l'obligation de suivre le rythme imposé ou d'atteindre les objectifs, aux problèmes socio-économiques éventuels préexistants ou concomitants ;

Une démotivation en cas de poste sous-qualifié ou inadapté à la compétence

#### Quels sont les métiers exposés ?

Tous les métiers de techniciens du spectacle sont potentiellement exposés à ce risque professionnel.

## Fiche risque technicien du spectacle n°16

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?	Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?
<b>Thèmes transversaux :</b>	
<b>Co-activité</b> : absence de coordination entre les différentes entreprises présentes, entre les différents corps de métiers, absence de plan de prévention, absence de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préalablement à l'inspection commune, chaque entreprise détermine les activités pouvant générer des risques,</li> <li>• Établir un plan de prévention et communiquer les informations à l'ensemble des intervenants,</li> <li>• Élaborer les procédures et consignes adaptées,</li> <li>• Rédiger les documents spécifiques,</li> <li>• Assurer un suivi des opérations.</li> </ul>
<b>Équipement de travail, accessoires, costumes</b> : équipement inadapté, mauvaise utilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir les équipements, accessoires, costumes... adaptés, en bon état,</li> <li>• Assurer un contrôle périodique,</li> <li>• Tenir compte de la pénibilité dans le choix des équipements, accessoires et costumes.</li> </ul>
<b>Environnement</b> : méconnaissance des lieux, lieux non adaptés...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la formation professionnelle,</li> <li>• Organiser l'accueil</li> <li>• Mettre en place des moyens de communication,</li> <li>• Repérer les lieux avec aux artistes.</li> </ul>
<b>Information, formation du personnel</b> : absence, lacunaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et sensibiliser les salariés aux risques auxquels ils peuvent être exposés,</li> <li>• Lister les postes de travail exposés à des risques spécifiques et qui demandent des compétences précises.</li> </ul>
<b>Thèmes spécifiques</b>	
<b>Contraintes de temps</b> : urgence, précipitation	<b>Organisationnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les rôles et responsabilités de chacun en matière de santé et sécurité au travail,</li> <li>• Organiser la formation professionnelle,</li> <li>• Organiser l'accueil aux postes de travail,</li> <li>• Rédiger les consignes au poste de travail.</li> <li>• Instaurer un planning des travaux,</li> <li>• Organiser régulièrement des réunions.</li> </ul> <b>Formation, information, sensibilisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation continue,</li> <li>• Former les responsables hiérarchiques au management,</li> </ul>
<b>Contraintes d'horaires</b> : travail de nuit, horaires décalés, travail le week-end, horaires variables, plannings tardifs, enchaînement des contrats (multiplicité des employeurs)	
<b>Tâche</b> : multiplicité, surcharge, travail en équipe ou seul, polycompétence	
<b>Contrat de travail</b> : instabilité, précarité	

**Pour tout complément d'information ou question, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail**